

MAIRIE DU POUJOL SUR ORB  
PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
28 JUILLET 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12

**Date de la convocation :** 22/07/2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-huit juillet à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

**Absents :** Guillaume CIANCIO, Marie-France MAUREL et Bernard ROQUE

**Pouvoirs :** Marie-France MAUREL donne pouvoir à Fabien SCHURRER  
Bernard ROQUE donne pouvoir à Jean-Luc CARMINATI

Monsieur Fabien SCHURRER a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**Point n°1 : Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 07 juillet 2022**

Le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Point n°2 : Modification du tarif des repas cantine à partir de la rentrée 2022-2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de la cantine scolaire ont toujours été fixés au prix de fourniture des repas par le traiteur, or, celui-ci a appliqué une majoration de 8% à partir du 1er septembre 2022. Il convient donc d'augmenter le prix du repas, à compter de cette date, pour le porter à 3.80 €.

Monsieur le Maire propose que le principe de facturer le repas aux familles à prix coûtant soit maintenu et de fixer le prix du repas à 3.80 € (trois euros quatre-vingt centimes), à partir de la rentrée de septembre 2022.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE**

De maintenir le prix des repas de la cantine scolaire au coût facturé par le traiteur,

De fixer à 3.80 € (trois euros quatre-vingt centimes) le prix du repas de la cantine, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant au contrat de SUD EST TRAITEUR

**Point n°3 : Attribution subvention RASED Bédarioux (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés)**

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du RASED Bédarioux (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés), constitué d'une psychologue de l'Education Nationale et d'une enseignante spécialisée, qui intervient régulièrement auprès des élèves scolarisés dans l'école publique de la commune.

Un accord avec l'Education Nationale prévoit que chaque commune du secteur d'intervention du RASED verse 1.50€ par an et par élève scolarisé afin d'assurer le budget de fonctionnement, hors frais de déplacement. La somme de la subvention s'élève à 109.50€ correspondant aux 73 élèves inscrits au 21/09/2021.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**ACCORDE** l'attribution de la subvention de 109.50 € au RASED Bédarieux,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Point n°4 : Socle Numérique Ecole du Grand Cèdre – Commande du matériel informatique**

Monsieur Le Maire donne rappelle à l'assemblée qu'un appel à projet concernant un socle numérique pour les écoles élémentaires a été lancé en 2021 par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.

Le conseil municipal ayant voté à l'unanimité la délibération N° 040-2021 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de financement, celle-ci a été signée le 03 janvier 2022.

Suite à l'envoi du dossier ainsi que des devis, la commune a obtenu une aide financière de 7 350.00 € pour l'équipement numérique.

La commande du matériel informatique, détaillée comme suit, peut donc être effectuée :

- 1 chariot « classe mobile »
- 13 ordinateurs portables (élèves)
- 13 casques stéréo jack
- 6 casques Bluetooth
- 5 ordinateurs portables (enseignants)
- 2 lecteurs DVD

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** la commande du matériel informatique destiné à l'école « Grand Cèdre »

**DIT** que les crédits ont été prévus au budget 2022

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Point n°5 : RD -08 Aménagement provisoire et sécurisation de la traversée du Pujol-sur-Orb – Demande de subvention**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Département a effectué une analyse de la vitesse ainsi que du comptage des véhicules du 15 au 28 mars 2022.

Suite à ces analyses, un aménagement a été proposé par le Département afin de réduire la vitesse et sécuriser la traversée du Pujol-sur-Orb comprenant la mise en place d'un plateau traversant, de la signalisation verticale et horizontale ainsi que l'installation d'un radar pédagogique.

L'estimation des travaux s'élève à :

- 34 220 € HT pour les travaux
- 1 032.50 € HT pour l'installation d'un radar pédagogique

Soit un total HT de 35 252.50 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à établir Une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Hérault dans le cadre de la répartition des amendes de police.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du Poujol-sur-Orb

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les demandes d'aides financières auprès du conseil départemental de l'Hérault au titre de la répartition des amendes de police

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Point n°6 : Modification du règlement cantine garderie – Mise en place repas de substitution**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur a besoin d'être mis à jour suite à la réunion du 12 juillet dernier avec les élus et les agents affectés au service périscolaire. Il convient de définir des mesures claires pour les parents, sur lesquelles peuvent s'appuyer les agents du service également. Il apporte également quelque précision sur l'inscription préalable des enfants à la cantine et des conséquences que cela implique pour l'enfant en cas de non-respect.

Le nouveau règlement intérieur est annexé à la présente délibération, les modifications sont portées en rouge sur le document.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur comme ci annexé.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** les modifications du règlement intérieur du service garderie cantine,

**ADOpte** le nouveau règlement intérieur du service garderie cantine,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du nouveau règlement intérieur du service garderie cantine.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le maire informe l'assemblée :**

- Que des courriers du Pays Haut Languedoc et Vignobles ont été réceptionnés le 25 juillet :
  - Une invitation à participer à la 14<sup>ème</sup> édition du « Jour de la Nuit » qui aura lieu le samedi 15 octobre 2022. En effet, la commune peut choisir d'éteindre partiellement ou totalement l'éclairage public à cette date et sensibiliser les acteurs publics ainsi que les habitants aux enjeux de la pollution lumineuse.
  - La diffusion du cadastre solaire du Haut-Languedoc : ce dispositif permet d'évaluer gratuitement par un système de géolocalisation le potentiel solaire des toitures et terrasses du territoire et d'analyser la rentabilité économique d'une éventuelle installation. De plus, il recense les contacts pour bénéficier des conseils sur les aides, l'intégration architecturale et paysagère, et la réglementation pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou thermiques.  
Pour accéder au cadastre solaire, rendez-vous sur le site <https://haut-languedoc.cadastre-solaire.fr>
- Que Monsieur le Sous-Préfet nous informe que suite à la demande de subvention effectuée à l'Etat concernant la « revitalisation centre ancien – Tranche 2 », il envisage une visite dans la commune afin que le projet lui soit présenté.

La séance est levée à 20 heures

**La secrétaire de séance  
Monsieur Fabien SCHURRER**



**Le Maire  
Monsieur Yves ROBIN**

